



# annulation permis de conduire

Par **matt41**, le **21/10/2019** à **21:03**

Bonjour , en 2017 j'ai été annulé 2 fois sur un permis n°a (pour exemple) . ayant fini ma période d'annulation j'ai donc recommencer les epreuves et obtenu un nouveau permis .

la gendarmerie m'appel recemment pour me notifier une annulation du permis numéro n°a (je précise que les faits etaient antérieur aux faits concernant la premiere annulation )

est il légal de demander un nouveau permis , alors que celui demandé est annulé est n'existe plus ? merci